

1. Présentation du cours

- TRA2950H – Pratique en milieu de travail
- CRÉDITS : 6
- 1^{er} cycle
- DÉPARTEMENT : Linguistique et traduction
- FACULTÉ : Faculté des arts et des sciences
- Horaire : session d'automne, d'hiver ou d'été (240 heures minimum)
- En entreprise, cabinet de traduction ou organisme gouvernemental
- Aura Navarro, responsable de la formation professionnelle
- aura.navarro@umontreal.ca
- Disponibilités : sur rendez-vous, mercredi 10 h à 13 h et jeudi 10 h à 13 h. Par Teams ou en personne.

Descripteur

Stage en entreprise, service linguistique interne ou cabinet de traduction sous la supervision d'un professionnel. Approbation de la responsable de la formation professionnelle requise.

Préalables

Préalables :	Baccalauréat : Aucun
	Majeure : Avoir obtenu 9 crédits de transfert linguistiques et 3 crédits de recherche documentaire et terminologique.
Conditions d'admissibilité :	Baccalauréat : Minimum 45 crédits – Maximum 75 crédits
	Majeure : Minimum 30 crédits

2. Apprentissages visés

Objectifs généraux

Amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- produire des textes de qualité pouvant satisfaire les exigences d'un cabinet professionnel de traduction ou d'un service interne;
- acquérir une rapidité d'exécution acceptable;
- prendre conscience des contraintes et exigences du milieu du travail.

Objectifs spécifiques

À la fin de ce stage, l'étudiant ou l'étudiante devrait être capable :

- de définir les exigences de la traduction professionnelle;
- de produire des traductions professionnelles en utilisant les logiciels spécifiés par l'employeur;
- de reconnaître l'importance de respecter les délais imposés par le client;
- d'atteindre les objectifs de production imposés en acquérant une plus grande rapidité d'exécution;
- d'effectuer des recherches terminologiques en utilisant les outils documentaires, terminologiques et les logiciels de l'employeur;
- de comprendre les règles de fonctionnement d'un cabinet de traduction ou d'un service linguistique et d'apprécier les contraintes qu'impose le milieu de travail.

Thèmes abordés

- Traduction de textes de différente nature, généraux ou spécialisés, dans des délais fixés.
- Recherche terminologique, création de fiches, mise à jour de bases de données terminologiques.
- Tâches langagières connexes : prétraduction, préparation de fichiers issus des mémoires de traduction, correction d'épreuves, collationnement, formatage des textes traduits, gestion de projet de traduction, localisation, adaptation et toute autre tâche connexe nécessaire dans le cadre d'un service linguistique ou d'un cabinet de traduction.

3. Modalités d'évaluation des apprentissages

- Évaluation systématique de la qualité des textes par le ou la superviseure en cours de stage
- Livraison d'un produit fini de qualité croissante, en cours de stage
- Atteinte du rendement exigé (à titre indicatif, 700 mots à 1500 mots par jour), en cours de stage
- Suivi de stage (virtuel ou en personne) par la responsable de la formation professionnelle, en cours de stage.
- Évaluation de la prestation de la personne stagiaire par l'employeur (qualité des textes, progrès, attitude, initiative, etc.), en fin de stage.
- Remise du rapport de stage, échantillons de traduction, bibliographie commentée, le tout selon le [Guide de rédaction du rapport de stage](#), à la date limite inscrite au [Calendrier des stages](#).
- Correction du rapport par le *Comité d'évaluation des stages et du mentorat*.
- En cas d'échec à ce cours, l'étudiant ou l'étudiante a un (1) droit de reprise.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Comité d'évaluation des stages et du mentorat, formé de plusieurs membres du corps professoral et de la responsable de la formation professionnelle, examine chaque rapport et évalue sa qualité.

Le Comité évaluera la qualité globale du rapport en se basant sur les points abordés par l'étudiant ou l'étudiante, à savoir :

- Page de couverture, table des matières, introduction
- Description du service
- Description et analyse du travail effectué
- Aspects professionnels
- Apport du stage à l'étudiant ou l'étudiante
- Conclusion, bibliographie commentée

NOTATION

L'évaluation de l'employeur et celle du rapport de stage ont un poids égal. À partir de la pondération suivante, la mention R (pour réussi) ou E (pour échec) sera attribuée.

Rapport de stage - Pondération :

- 50% : note de l'employeur
- 40% : note du professeur ou de la professeure (évaluation du rapport de stage)
- 10% : note de la RFP (évaluation de l'expérience professionnelle)

UTILISATION DES TEXTES

Les textes traduits sont utilisés par l’employeur dans le cadre de ses activités commerciales normales.

ÉNONCÉ DE NON-RESPONSABILITÉ

La qualité du produit final est à la charge de l’employeur. La responsabilité de l’étudiant ou de l’étudiante, pas plus que celle de l’Université, n’est engagée d’aucune façon.

CONFIDENTIALITÉ ET NON-DIVULGATION

La ou le stagiaire est tenu à la confidentialité la plus stricte pendant et après le stage et ne doit divulguer à quiconque aucun renseignement appartenant à l’employeur (contenus des textes, noms des clients, informations sur l’entreprise, etc.).

PLAGIAT

Tous les étudiantes et les étudiants sont invités à consulter le site Web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l’Université. **Tout travail plagié fait l’objet d’un rapport à la FAS et soumis à un comité.** Toute citation (texte ou image) doit être référencée. Les extraits de texte doivent être clairement signalés entre guillemets. Les sources utilisées pour rédiger soi-même un texte doivent être également citées en bibliographie.

Veillez prendre note que l’usage non autorisé et non déclaré de DeepL ou de tout autre logiciel de traduction automatique tombe sous le coup du règlement sur le plagiat : « l’utilisation d’une traduction totale ou partielle d’un texte d’autrui, sur tout support, publié ou non, en le faisant passer pour sien sans indication de référence à l’occasion d’activités visées par le présent Règlement; » ([Règle I-1.2.d](#))

4. Activités d’enseignement-apprentissage

Stage pratique sous la responsabilité d’un traducteur ou d’une traductrice professionnelle.

5. Contenu et calendrier des rencontres

Dates	Objectifs spécifiques	Éléments de contenu	Activités pédagogiques	Lectures et exercices préparatoires
En milieu de stage	Visite de la responsable de la formation professionnelle (par Teams ou en personne)	Entretien individuel stagiaire Entretien individuel employeur		Sans objet

6. Modalités de fonctionnement

Le TRA2950H est un stage pratique de 240 heures minimum, à temps plein.

L'étudiant ou l'étudiante est responsable de consulter le site Web du Département de linguistique et de traduction, à la rubrique *Stages* (<http://ling-trad.umontreal.ca/ressources-services/stages/>) ou de consulter *Studium* pour y trouver :

- Les formulaires pour soumettre sa candidature à un stage
- Les directives (critères d'admissibilités)
- Les guides de rédaction d'un rapport de stage
- Les dates limites de dépôt des demandes de stage